

Motion de MM. Jean-Marie Hainaut, Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Marc Froidevaux, Georges Queloz, André Kaplun, Armand Schweingruber, Patrice Reynaud, Alexis Barbey, Blaise Hatt-Arnold, Mmes Linda de Coulon, Florence Kraft-Babel, Bérengère Rosset, Renate Cornu, Marie-Thérèse Bovier et Nathalie Fontanet: «Pour permettre aux entreprises appelées à intervenir dans l'urgence de parquer leurs véhicules le temps nécessaire sans écoper d'amende».

(refusée par le Conseil municipal lors de la
séance du 15 février 2005)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la nécessité pour les Genevois de pouvoir être assistés rapidement par des entreprises spécialisées en cas, notamment, d'inondations ou de pannes;
- l'extrême difficulté pour lesdites entreprises de parquer leurs véhicules pour le temps nécessaire à leurs interventions;
- la diligence des agents municipaux (AM) et des agents de sécurité municipaux (ASM) dans l'exercice de leurs fonctions de contrôle du stationnement;
- le nombre considérable d'amendes infligées tous les jours aux véhicules des entreprises susmentionnées,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faciliter le stationnement des véhicules des entreprises amenées à intervenir dans l'urgence, que ce soit en donnant aux AM et aux ASM les instructions idoines, ou en délivrant des autorisations de stationnement aux entreprises qui en font la demande.